AR Prefecture
043-200073401-20240613-2024058-DE
Reçu le 20/06/2024

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2024. 058**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 03/06/2024

Membres en exercice : 43 présents : 22 Votants : 25 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 25

SÉANCE du 13 Juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le Jeudi onze avril à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Lantriac.

Membres présents : Roudil Aymeric, Devidal Joel, Chorliet Christian, Fargier Jean-Marc, Dunand-Grgic Dominique, Bonnet Raphaël, Bresselle Pierre, Mauté annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Jourdan Laure, Ribes Michel, Gentes Laurent, Sabatier jean-Pierre, Delmas Françis, Defay André, Cabanes François, Mourlevat Marie Agnès, Ferret André, Allary Jean-Pierre, Abrial Raymond.

Procuration de : Dessalces Bonnet Laurence à Mauté Annie, Veysset Marie Christine à Mourlevat Marie Agnès, Miramand Christine à Abrial Raymond

Secrétaire de séance : Bresselle Pierre

OBJET : Convention nouvelle chaudière à la RPA de Saint-Front

Il est impératif de changer la chaudière gaz du bâtiment qui abrite la Résidence Service (Résidence Personnes Âgées) et l'école de de Saint-Front.

Ce bien étant en copropriété avec la mairie de Saint-Front, il est proposé qu'une convention soit signée afin de répartir :

- les coûts d'installation en fonction des superficies d'utilisation et des équipements spécifiques (déclencheur à distance pour la remise en service du chauffage de l'école)

Le montant de la dépense d'investissement est de 32 028,98 € HT, répartis comme suit :
Communauté de Communes : 20 264,29 €
Commune de Saint-Front : 11 764,69 €

- ceux de fonctionnement, rapportés aux superficies utilisées pondérés par la durée d'utilisation (36 semaines par an pour l'école, alors que la RPA est utilisée toute l'année), soit
Communauté de Communes : 72,07 %
Commune de Saint-Front : 27,93 %

Le Conseil autorise le Président à signer ces deux conventions avec la mairie de Saint-Front.

Le Président, Jean-Marc Fargier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme